

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 4 MAI 1944

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt et unième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 2 courant:

De Joe Bloom, et 1,507 autres personnes de la circonscription électorale de Trinity, Ville de Toronto, qui demandent que l'allocation vestimentaire des membres des troupes canadiennes lors de leur licenciement soit portée de \$65 à \$125.—M. *Roebuck*;

et il déclare qu'elle n'est pas conforme à l'article 68 du Règlement pour les raisons suivantes:

Au lieu d'être adressée à l'honorable Chambre des communes, elle est adressée au très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada;

Elle demande un déboursement d'argent public qui n'est pas recommandé par la Couronne.

Pour ces diverses raisons, elle est irrecevable.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de quatorzième rapport:

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, demandant, dans chaque cas, l'adoption d'une loi ayant pour objet de dissoudre le mariage du requérant et de lui accorder un divorce, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas: